

INFOS

N°2/2012

UNISYLVA

L'AVENIR DE NOS FORÊTS

mai 2012

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	1
MARCHÉ DES BOIS	2
DÉPRESSEZ VOS JEUNES RÉSINEUX	2
PRÉPAREZ VOS VENTES D'AUTOMNE	3
RÈGLEMENTATION PHYTOSANITAIRE	4
NOUVEAU SCHÉMA PEFC	4
À VOS AGENDAS	4



Pour sauvegarder les revenus forestiers il faut dépenser mieux.

Les coûts des travaux forestiers augmentent plus vite que les prix de ventes de bois. Pour préserver les revenus futurs il faut cependant investir, planter, régénérer, entretenir et aménager.

Il faut donc dépenser mieux.

Votre coopérative va s'engager dans des actions visant par exemple à diminuer les coûts de plantation ; par exemple par la mécanisation, mais aussi en ne plantant que le nombre de tiges utiles.

L'optimisation des opérations de dégagement que permet un bon suivi annuel des plantations ou régénérations est aussi une source d'économie. Et les sujets de recherches sont nombreux comme ceux des choix d'essences et de provenances.

Nous invitons nos adhérents à rechercher également des conditions de diminution des coûts par l'augmentation de la surface des chantiers car les frais fixes par chantier sont importants : déplacement pour étude, transport des engins et organisation de chantier, accès, etc... Essayons de diminuer le nombre de déplacements en regroupant les chantiers, à l'intérieur d'une même propriété ou avec des voisins.

C'est, me semble t-il par la conjonction de ces efforts que nous parviendrons à dépenser mieux ■

Georges de Montlaur
Président d'UNISYLVA

Diffusion par mail



«Une forêt privée gérée et préservée par un réseau d'hommes compétents au service des générations futures».

MARCHÉ DES BOIS

➤ Un marché à deux vitesses...



Lot de pins
Région Centre

La première vente 2012 de votre coopérative s'est déroulée à Bourges (18). 82 lots dont 60 de chênes et 22 de résineux pour un volume de 21 000 m³ étaient présentés.

Le pourcentage de lots invendus est plus élevé que pour les ventes du second semestre 2011. Le nombre de soumissions par lot est en léger retrait par rapport à 2011 avec en moyenne 3 offres /lot.

FOURCHETTES DE PRIX MOYENS (€/m³ sur pied)

- Chêne < 1,5 m³ = 60 à 75 €/m³
- 1,5 m³ ≤ Chêne < 2 m³ = 85 à 100 €/m³
- Chêne ≥ 2 m³ = 100 à 115 €/m³
- Pin laricio (vol moyen 1,3 m³) = 45 à 55 €/m³
- Pin sylvestre (vol moyen 0,6 m³) = 23 à 27 €/m³

Le marché des gros bois de qualité (plot / merrain) est resté actif alors que les bois de qualités secondaires issus des coupes d'amélioration ont été moins convoités..

Il semble qu'il faille attribuer cette désaffection à une demande chinoise actuellement en forte baisse.

Les pins quant à eux se maintiennent à des niveaux légèrement en retraits par rapport à la fin

d'année 2011.

MARCHÉ DU BOIS DE CHAUFFAGE ET DU BOIS ÉNERGIE

- La vente de bois de chauffage a été pénalisée par un hiver très doux. Les stocks de bois de chauffage sont importants.

- Les prix du bois énergie, indexés sur les indices énergétiques, progressent. Même si leurs cours restent modestes, le développement de cette filière est capitale pour mener une sylviculture de qualité et assurer une gestion durable de vos forêts ■



Calendrier des Ventes Groupées UNISYLVA

- 21 juin 2012 : Bourges (18)
- 5 juillet 2012 : Saint-Vaury (23)
- 27 septembre 2012 : Montmarault (03)
- 4 octobre 2012 : Cosne sur Loire (58)
- 22 novembre 2012 : Cheverny (41)

DÉPRESSEZ VOS JEUNES PEUPELEMENTS RÉSINEUX

➤ un investissement rentable ...



Régénération naturelle
de pin sylvestre non
dépressée



Régénération naturelle
de pin sylvestre dépressée

Le dépressage est une opération sylvicole qui a pour but de diminuer la densité de très jeunes peuplements. Cette opération peut être effectuée en automne et en hiver, dans des régénérations naturelles ou dans des plantations qui possèdent une forte densité initiale et dont la hauteur est comprise entre 5 m et 8 m.

Le bois coupé n'est pas commercialisé, il est laissé sur place et se décomposera naturellement.

POURQUOI EFFECTUER CETTE INTERVENTION ?

- Pour favoriser la croissance en diamètre. En réduisant le nombre de tiges/ha, on va diminuer la concurrence vis-à-vis de la lumière et de l'eau. On va ainsi favoriser le développement du houppier qui est responsable de la production de matière.
- Pour améliorer la résistance aux aléas climatiques.
- Pour améliorer la qualité de la parcelle en prélevant des arbres fourchus, malades...
- Pour obtenir dès la première éclaircie des petits sciages et ainsi éviter la commercialisation difficile et peu rémunératrice des bois de trituration (destinés à la pâte à papier ou aux panneaux de particules).

COMMENT SE RÉALISE L'INTERVENTION ?

- Les arbres sont coupés avec une petite tronçonneuse en petits morceaux afin de limiter le développement d'insectes. Dans des peuplements d'épicéas ou de pins, il est nécessaire de réaliser un traitement des souches à base d'urée pour éviter le développement d'un champignon appelé *Fomes*.
- En plantation, on prélève environ 50 % des tiges afin d'obtenir une densité de l'ordre de 600 à 800 plants/ha après dépressage.
- En régénération naturelle, le prélèvement sera de 60 %. Il permettra d'obtenir une densité de 1 000 à 1 300 tiges/ha après dépressage. Si la densité initiale est forte, il est conseillé de réaliser cette opération en deux passages.
- Cette opération peut être complétée par un élagage à deux mètres sur 400 tiges.

La réalisation de cette intervention peut bénéficier d'aides publiques. De plus, elle est éligible au DEFI travaux (voir les conditions dans notre fiche fiscale 1/2012).

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter un de vos techniciens locaux
www.unisylva.com

PRÉPAREZ DÈS LE PRINTEMPS VOS VENTES D'AUTOMNE

➤ Une coupe de bois est un acte sylvicole

Vendre est un acte essentiel dans la vie d'un sylviculteur. C'est souvent l'aboutissement du travail de plusieurs générations. UNISYLVA met à votre service ses 40 ans de savoir faire dans ce domaine. Ses connaissances des marchés et des débouchés vous permettront d'obtenir la meilleure rémunération.

UNE COUPE DE BOIS EST UN ACTE SYLVICOLE QUI REQUIERT DE LA TECHNICITÉ

Toute vente de bois est précédée de la reconnaissance précise des arbres à exploiter. Ce travail très technique doit être effectué en conformité avec l'objectif assigné à la forêt et la nature des peuplements.

Cette phase essentielle va permettre :

- d'évaluer en quantité et en qualité la nature des produits à vendre,
- de délimiter la parcelle et l'aire de stockage,
- de déterminer les orientations commerciales,
- de trier et de classer les lots présentés bord de route.



Estimation de la hauteur et de la qualité



Arbre numéroté avec un flachis au corps et au pied



Signalisation d'un lot PEFC et son aire de stockage



Bois présentés abattus, débordés, classés et triés



Présentation d'un lot dans notre catalogue

UN ACTE COMMERCIAL

- Votre coopérative commercialise vos bois auprès de 700 clients répartis sur le territoire français et européen.
- UNISYLVA constitue des lots homogènes en qualité et attractifs en volume permettant de répondre aux besoins du plus grand nombre de nos clients.
- Un catalogue de vente est réalisé et mis en ligne sur Internet (www.unisylva.com)
- UNISYLVA propose à ses clients des ventes étalées dans le temps et dans l'espace pour être en phase avec l'approvisionnement des unités de transformation.

NOS ATOUTS FINANCIERS

- Votre coopérative vous assure une sécurité de paiement aux termes prévus et ceci quelles que soient les difficultés rencontrées avec l'adjudicataire.
- Vous n'avez pas d'avance de trésorerie à réaliser pour les frais engagés pour le martelage, l'estimation, l'exploitation et le débordage (lorsque les bois sont vendus bord de route).
- UNISYLVA possède une assurance contre le vol pour les bois présentés bord de route.

Vendre est un métier qui ne supporte ni improvisation ni approximation. L'image de marque des ventes d'UNISYLVA est le témoin des relations de confiance qui peuvent unir durablement sylviculteurs et professionnels du bois.



Vente groupée

RÈGLEMENTATION PHYTOSANITAIRE

➤ Le Certiphyto : un laissez passer pour les utilisations de produits phytosanitaires...

En 2007, le Grenelle de l'Environnement a lancé le Plan Ecophyto 2018 visant à réduire de 50 % en 10 ans l'utilisation de pesticides chimiques. La mise en œuvre du Plan prévoit :

- de retirer progressivement du marché les substances jugées préoccupantes pour l'environnement,
- de rechercher des pratiques plus respectueuses de l'environnement ou des produits de substitution,
- de s'assurer de la compétence des acteurs ayant un contact avec les produits.

La suppression progressive de 53 substances a entraîné le retrait de produits à usage forestier tels que les herbicides Velpar L et Fougex, les insecticides Marshal Suxon et K Othrine 1,5 CE Forêt utilisés dans la lutte contre l'hylobius.

La loi du «Grenelle II», instaurée le 12 juillet 2010, a mis en place un CERTIPHYTO pour les utilisateurs, applicateurs, distributeurs et les conseillers en produits phytosanitaires.

Ce certiphyto durcit ainsi la mesure qui avait été prise en 1996 concernant la certification des distributeurs et des applicateurs qui effectuent des prestations de service.

Votre coopérative forestière a mis en place des démarches administratives afin d'obtenir ces Certiphytos et maintenir ses services de conseil, d'application et de distribution de produits phytosanitaires auprès de ses adhérents.

Votre coopérative vous informe que la réglementation actuelle prévoit qu'un propriétaire forestier souhaitant acheter ou utiliser un produit non «emploi autorisé jardin» devra disposer d'un certiphyto catégorie « Décideur en travaux et services » dès le 1er janvier 2015 ■



Produits phytosanitaires

NOUVEAU SCHÉMA P.E.F.C. (2012 - 2017)

➤ Vers une harmonisation des exigences de gestion forestière durable ...

Ce nouveau schéma vise à répondre aux exigences en matière de traçabilité des produits demandés par le nouveau règlement européen sur les importations illégales de bois.

Les 15 cahiers des charges régionaux spécifiant les engagements des propriétaires forestiers certifiés PEFC sont remplacés par un unique cahier des charges disponible sur notre site internet www.unisylva.com.

QUELQUES UNES DES NOUVEAUTÉS

- limitations des coupes rases à 2 ha maximum dans les zones de pente > 40% et à 10 ha dans les zones hors forte pente,
- conservation d'au moins un arbre sénéscent ou mort et d'au moins un arbre vieux ou à

cavités/ha,

- privilégier les dégagements mécaniques ou manuels aux dégagements chimiques,
- obligation pour les propriétaires de plus de 10 ha d'un seul tenant de disposer ou de s'engager à réaliser un document de gestion durable (Plan Simple de Gestion, Règlement Type de Gestion, Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles) dans les 3 ans.

Votre coopérative a pris en compte ces modifications dans le cadre de sa propre démarche de certification ISO14001 et PEFC. Vous serez donc accompagné comme auparavant pour la bonne réalisation de vos engagements ■

PEFC

5 millions d'hectares sont certifiés en France

- 78 % en forêt publique
- 14 % en forêt privée.



Certification présente dans le monde sur 35 pays pour une surface de 240 millions d'hectares.

À VOS AGENDAS

➤ Réservez dès maintenant votre journée pour assister à l'Assemblée Générale de votre région

Cet évènement annuel nous permet de présenter les actions menées et celles à venir de votre Coopérative.

Assemblée Générale de la région Bourgogne

vendredi 1^{er} juin à VERGIGNY (89)

L'après midi sera consacré à la visite d'un chantier bois énergie.

Assemblée Générale de la région Auvergne

lundi 4 juin à CHÂTELDON (63)

L'après midi aura pour thème : « Nos gestionnaires anticipent le réchauffement climatique ».

Assemblée Générale de la région Limousin

vendredi 8 juin à ST LEONARD-DE-NOBLAT (87)

L'après midi sera consacré à la visite de la papeterie du Got à St Léonard de Noblat. Vous pourrez y découvrir la fabrication du « papier chiffon » et du « papier paille ».

Assemblée Générale de la région Centre

vendredi 15 juin à NOUAN-LE-FUZELIER (41)

L'après midi se déroulera en forêt de Bruadan sur le thème : « Nos gestionnaires anticipent le réchauffement climatique ».



Assemblée générale 2011 chez Monsieur Georges de Montlaur (Président d'UNISYLVA).